

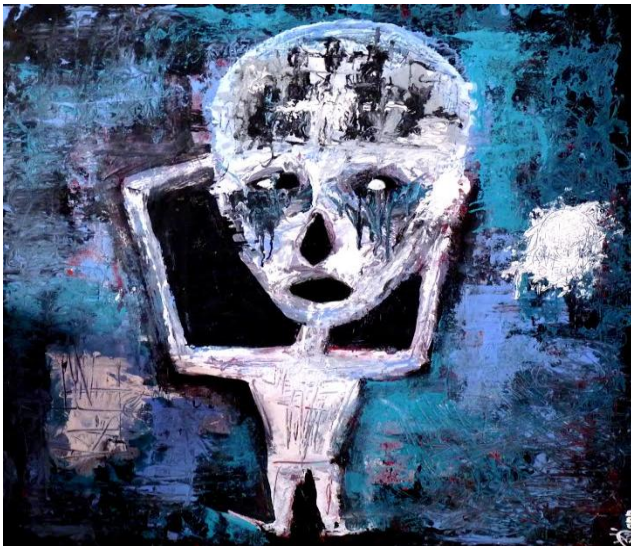
## Art-thérapie et traumatisme psychique

Alain Dikann, art-thérapeute, formateur

*Dans le cadre de la formation continue, l'IRFAT ouvre un programme de quatre cycles sur des thèmes rencontrés régulièrement dans le domaine de la santé notamment en art-thérapie.*

*Ce cycle s'inscrit dans la continuité du travail de recherche que porte l'IRFAT sur ce thème autour de la pratique des arts-thérapeutes et des psychothérapeutes.*

*Le congrès « l'art-thérapie au risque du trauma » en mai 2018 en fut une étape importante.*



crédit photo : Dikann- peinture d'Alain Dikann

Une personne sur deux subit un traumatisme au cours de son existence. En 2018, les traumatismes représentent 9% de la mortalité mondiale et sont la troisième cause de mortalité. La communauté scientifique et les pouvoirs publics considèrent la lutte contre les causes et les conséquences des traumatismes comme un enjeu majeur de la santé publique. Cet enjeu est l'objet de débats et de recherches.

L'Art-thérapie s'avère être une approche particulièrement opérante.

Ces deux jours de formation se proposent d'observer le travail de soin psychique grâce au processus créateur propre à l'art-thérapie permettant ainsi d'intégrer le vécu traumatique et de le métamorphoser en un vécu qui ne viendra plus impacter le quotidien.

## Contenu de la Formation :

1. - Approche théorique et clinique du traumatisme psychique, de l'état de stress post-traumatique et de l'enfermement traumatique.  
- Force et richesse de l'art-thérapie.
2. - Méthodologie de l'art-thérapie lors d'une prise en charge d'un traumatisme ;
3. Quelles médiations artistiques ? Enjeux et potentiels thérapeutiques.
4. - Mise en situation : - Masque : « L'Autre traumatique » ;  
- Réalisation d'un dispositif en dessin-peinture, écriture ;
5. - Synthèse des 2 jours de formation. Evaluation.

## À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✚ Appréhender et comprendre la complexité d'un traumatisme et de l'ESPT ;
- ✚ Connaître les conséquences et les symptômes, ainsi que les différents traitements possibles ;
- ✚ Appréhender et comprendre les soins spécifiques à destination des personnes souffrant d'un ESPT ;
- ✚ Élaborer un protocole de prise en charge en art-thérapie au travers plusieurs médiations artistiques pour le traitement d'un traumatisme et d'un ESPT ;
- ✚ Choisir des dispositifs et des consignes appropriés pour les différents types de médiations artistiques selon les phases du traitement.

## MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Cours théoriques : support power point ;
- mises en situations ;
- Analyse de cas pratiques ;
- Echanges.

## Public concerné :

- ✓ Cette formation est destinée à des personnes intervenant dans le domaine de la santé, du soin psychique et de l'éducation.
  - Arts-thérapeutes, psychologues, psychanalystes, infirmier-ères, psychiatres, ergothérapeutes, éducateur.rices.
  - Responsables de structures hospitalières, responsables de pôle santé, responsables de centre médico-éducatifs, cadres de santé, responsables de structures d'insertion et de ré-insertion sociale et professionnelle, travailleurs sociaux, professeurs, accompagnants professionnels.

## DATES/HORAIRES :

- 23/24 avril 2019 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 .

## DUREE DE LA FORMATION :

- deux journées soit 14 heures.

TARIF : Paiement personnel : 490 euros. Pour une formation financée merci de nous contacter pour un devis.

## **INSCRIPTION :**

Nous retourner la fiche d'inscription accompagnée des justificatifs suivants :

- Photocopie du diplôme ;
- C.V. ;
- Règlement.

## **LIEU :**

La formation a lieu sur Avignon intra-muros. Le lieu exact est communiqué lors de l'inscription.

## **Formateur :**

Alain Dikann, artiste plasticien est art-thérapeute. Il intervient dans de nombreuses institutions. Formateur en art-thérapie à l'Université de Strasbourg, en Master I & II. Auteur de plusieurs ouvrages : *L'art-thérapie pour les Nuls* (First), *La land art-thérapie, c'est parti !* (Jouvence), *L'art-thérapie ABC* (Grancher)...

À paraître : *Renaître d'un traumatisme psychique par l'art-thérapie* (Grancher).

## **L'ESPRIT DE L'IRFAT**

Toute entreprise humaine est portée par un idéal, voire une utopie dont la réalisation progressive invite à la rencontre de nouveaux univers, de nouveaux défis.

Depuis 1998, l'IRFAT s'appuie sur des conceptions humanistes de la relation soignante, privilégiant la personne. Les formateurs sont nombreux, issus de courants de pensée différents, quelquefois même contradictoires évitant l'enseignement d'un dogme.

Les étudiants apprennent l'art-thérapie « par l'intérieur » en participant d'abord à des ateliers d'art-thérapie animés par des professionnels longuement formés et expérimentés. Cet enseignement représente l'axe d'une formation. Les cours théoriques nombreux et de haut niveau permettent une mise en sens des vécus d'ateliers ou des expériences vécues lors des stages.

Pour l'IRFAT l'objectif d'une formation est de permettre à l'étudiant de relier sa pratique artistique personnelle, sa propre histoire de vie, ses connaissances théoriques, ses richesses et ses difficultés de façon à ce qu'émerge progressivement l'art-thérapeute qu'il pourrait être.

Le code du travail définit les catégories d'actions qui relèvent de la formation professionnelle continue (art. L. 6313-1 à 15 du code du travail). Cette formation entre dans les catégories 2 et 3 de l'article du code du travail sus-nommé.

## **WEEK-ENDS DE DÉCOUVERTE DE L'ART-THÉRAPIE**

Plusieurs ateliers sont organisés durant l'année. La durée de chaque atelier, son contenu et la qualification des formateurs sont comparables aux ateliers organisés dans le cadre de la formation. Ils permettent une approche de l'art-thérapie telle qu'elle est enseignée à l'IRFAT.

Pour tous renseignements complémentaires :

du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

Pédagogie

**06 42 00 80 62**

[irfat.parenthoen@gmail.com](mailto:irfat.parenthoen@gmail.com)

Mme Parenthoën, directrice pédagogique

Administration

**04 90 85 65 71**

[info@irfat.com](mailto:info@irfat.com)

M. Gleize, directeur administratif

FORMATION RÉFÉRENCÉE PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ART-THÉRAPEUTES  
[www.ffat-federation.org](http://www.ffat-federation.org)

*Numéro d'enregistrement Formation Continue : 938 401 895 84*  
*SIREN : 419 843 123 - SIRET : 419 843 123 00045 - Code APE : 9499 Z*

**CERTIFICATION D'ART-THÉRAPEUTE ENREGISTRÉE AU RNCP n°27646**  
(Arrêté du 15 décembre 2016 portant enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles, publié au Journal Officiel du 18/12/2016  
NOR : ETSD1633984A - Niveau II - Code NSF : 330V)



Institut de Recherche et de Formation en Art-Thérapie

Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Vaucluse le 20 février 1998 sous le n°211179

24, rue Guillaume Puy - 84000 AVIGNON - 04 90 85 65 71 - 06 42 00 80 62 - [info@irfat.com](mailto:info@irfat.com) - SIRET 419 843 123 00052  
APE : 8559 B - Formation continue : 938 401 895 84 - Certificat d'art-thérapeute enregistré au RNCP sous le n° 27646  
Organisme certifié ISQ-OPQF, référencé par la Fédération Française des Art-Thérapeutes